

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 19 H 00**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 26

Date de convocation :  
23/06/2021

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Clément CONROUX, Monsieur Farès CHABI

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Marc PINAULT, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Michel LEICK.

Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Yann MAUCOURT.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Valérie BOHR.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI.

Madame Michèle WIBRATTE, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Nadège DRISSI.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Léo KANNY

=====

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2021 : **approuvé à l'unanimité**

=====

**POINT 2021-40- Jury criminel 2022 – tirage au sort sur la liste  
électorale**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

**VU** le code de procédure pénale et les textes relatifs à la formation du jury criminel,

**VU** l'arrêté préfectoral N° 2021/DCL/4/63 du 16 février 2021 fixant la répartition des jurés pour l'année 2022 en vue de la formation du Jury Criminel,

**CONSIDERANT** que le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti par commune ou communes regroupées, proportionnellement au tableau officiel de la population ainsi qu'il suit : 4 jurés pour Moulins-lès-Metz,

**CONSIDERANT** qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le Maire de Moulins-lès-Metz doit tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale de la commune, un nombre triple de celui fixé à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, soit 12 noms,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**PROCEDE** au tirage au sort de 12 noms sur la liste électorale de la commune et d'y ajouter 2 candidats par mesure de précaution :

- 01 : Alexandra, Marie SAVY épouse RIZZON – 20 rue du Baoëton

- 02 : Emmanuel CLAUDE – 16 rue de Bourgogne

- 03 : Laurence, Madeleine, Marie-Jeanne RIEB – 12 rue de Bretagne

- 04 : Alphonse, Marcel KUNTZMANN – 28 rue de Metz

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 26

Date de convocation :  
23/06/2021

**SEANCE DU VINGT-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 19 H 00**

- 05 : Marie, Bernadette LAVAUX épouse LAPAQUE – 10 rue du Gravier
- 06 : Romane, Marie DELPERIE – 43 rue du Canonpré
- 07 : Thomas, Alexandre VOYAT – 17 rue du Canonpré
- 08 : Marjorie MARTINEZ – 152 rue d'Alsace
- 09 : Gilbert FRISCH – 39 A rue de Jouy
- 10 : Grégory, André, Armand HUOT – 9 rue saint Jean
- 11 : Danièle, Jeanine, Yvette ZWINGER – 9 rue de Verdun
- 12 : Angèle, Eveline SCRIVA épouse SCHMITT – 28 rue des Meuniers
  
- 13 : Pierre, Bruno POITEL – 107 rue de Chaponost
- 14 : Marine FIJEAN – 23 rue de Jouy

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

**POINT 2021-41- Convention annuelle de partenariat entre la ville de Moulins-  
lès-Metz et les associations moulinoises**

Rapporteur : Marc PINAULT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention ci-jointe et les pièces annexes.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

**POINT 2021-42-Contrat de location de locaux communaux et de matériels.**

Rapporteur : Marc PINAULT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** le contrat ci-joint et ses annexes.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 19 H 00**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

**POINT 2021-43- Conditions financières des activités de  
remplacement du séjour 3-17 ans de l'été 2021**

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 19

Rapporteur : Léo KANNY

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 26

Date de convocation :  
23/06/2021

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**VALIDE** la participation financière des familles selon la grille des tarifs fixés ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou ses représentants de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

**POINT 2021-44 Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : Maryse GLEMET

Dans cette perspective et sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le tableau des effectifs de la commune,

VU l'avis favorable du Comité Technique,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**DECIDE** la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

- La suppression de deux postes d'Attaché titulaire, à temps complet,
- La création d'un poste d'Attaché Principal titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif titulaire, à temps complet,
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, à temps complet,
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire, à temps complet,
- La suppression de quatre postes d'Adjoint Technique titulaire, à temps complet,
- La création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, à temps complet,
- La création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, à temps complet,
- La création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire, à temps complet,

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 26

Date de convocation :  
23/06/2021

**SEANCE DU VINGT-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 19 H 00**

- La suppression de deux postes d'Adjoint d'Animation titulaire, à temps complet,
- La création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire, à temps complet,
- La création d'un poste d'Ingénieur Principal titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste de Rédacteur titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste d'Animateur titulaire, à temps complet,
- La suppression d'un poste de Technicien non titulaire, à temps complet.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

**POINT 2021-45- Numérotation d'une nouvelle construction rue du Baoëton**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Après consultation et validation par le Centre de Tri de la Poste à Marly le 03 juin 2021, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**PROCEDE** à la numérotation d'une nouvelle maison d'habitation, rue du Baoëton.

**ATTRIBUE** à la maison d'habitation, sur la parcelle cadastrée section 4 n°256, l'adresse postale suivante : 6B rue du Baoëton.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

**POINT 2021-46- Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**EXONERE** les enseignes, autres que celles scellées au sol, dont la somme des superficies est supérieure à 7m<sup>2</sup> et inférieure à 12m<sup>2</sup> ;

**DECIDE** de maintenir les tarifs de 2021 pour l'année 2022 ;

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 26

Date de convocation :  
23/06/2021

**APPLIQUE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les tarifs suivants :

| Tarifs TLPE 2022 par m2 et par an<br>(selon les superficies cumulées)                    |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| ENSEIGNES                                                                                |         |
| Enseignes de 7 à 12m <sup>2</sup> : exonération, sauf pour les enseignes scellées au sol | 16,00 € |
| De 12 à 20 m <sup>2</sup>                                                                | 16,00 € |
| De 20 à 50 m <sup>2</sup>                                                                | 32,00 € |
| Supérieur 50 m <sup>2</sup>                                                              | 64,00 € |
| PRE-ENSEIGNES / DISPOSITIFS PUBLICITAIRES                                                |         |
| Non numériques et inférieurs à 50 m <sup>2</sup>                                         | 16,00 € |
| Non numériques et supérieurs à 50 m <sup>2</sup>                                         | 32,00 € |
| Numériques et inférieurs à 50 m <sup>2</sup>                                             | 48,00 € |
| Numériques et supérieurs à 50 m <sup>2</sup>                                             | 96,00 € |

**Approuvé à l'unanimité.**

**POINT 2021-47- Modification des statuts de Metz Métropole**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

**CONSIDERANT** que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** la modification des statuts de Metz Métropole.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ